



VILLE DE SAINTE-ADELE

À toutes les personnes intéressées

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **mardi le 18 juin 2019 à 19 h** à la Place des citoyens, située au 999, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

751, chemin du Lac-Bouchette :

- Permettre que le bâtiment principal soit situé à 6,41 mètres de la limite avant de propriété alors que le *Règlement de zonage* exige une marge avant minimale de 8,00 mètres afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.
(Le tout est montré au plan d'implantation préparé par Sylvie Filion arpenteure-géomètre sous le numéro 6014 de ses minutes, daté du 16 mai 2019).

1207, rue du Domaine :

- Permettre que le lot projeté 6 313 671 ait une superficie de 2 083,1 mètres carrés et une profondeur moyenne de 51,3382 mètres ;
- Permettre que le lot projeté 6 313 672 ait une superficie de 2 083,00 mètres carrés et une profondeur moyenne de 50,9981 mètres alors que le *Règlement de lotissement* exige une superficie minimum de 2 500 mètres carrés et une profondeur minimale de 60 mètres.
Cette dérogation permettrait le remplacement du lot 2 233 782 du cadastre du Québec
(Le tout est montré au plan cadastral parcellaire préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 3510 de ses minutes, daté du 10 avril 2019).

Lot 5 065 537 (rue des Cervidés) :

- Permettre que le lot 5 065 537 du cadastre du Québec ait une superficie de 4 147,9 mètres carrés alors que le *Règlement de lotissement* exige une superficie de 5 000 mètres carrés afin de régulariser la superficie du lot.
(Le tout est montré au plan DM2019-036-P01 daté du 8 mai 2019).

Lot 5 065 286 (rue des Cervidés) :

- Permettre que le lot 5 065 286 du cadastre du Québec ait une superficie de 4 097,7 mètres carrés alors que le *Règlement de lotissement* exige une superficie de 5 000 mètres carrés afin de régulariser la superficie du lot.
(Le tout est montré au plan DM2019-036-P01 daté du 8 mai 2019).

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-adele.qc.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 29 mai 2019

Le greffier,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA